

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, était réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc BACHELLERIE, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2022

Etaient présents : Marc BACHELLERIE, Nathalie SCHMUTZ, Françoise MAUGEIN, Martine LORMEAU, Bernard JALABERT, Sylvain COMBASTEIL, Marie-Paule DOTTIN, Mathieu PRESSET, Catherine DONNEDEVIE

Absents excusés : Alain MAZET (pouvoir à Marc BACHELLERIE), Gérard ORLIAGUET (pouvoir à Sylvain COMBASTEIL)

Secrétaire de séance : Catherine DONNEDEVIE

Approbation et signature du PV de la séance précédente

Labellisation Clévacances DELIBERATION N° D2022/26

M. le Maire informe le conseil Municipal de la visite de Clévacances du 06 mai 2022 pour le renouvellement de la labellisation du hameau de gîtes de l'Etang Prévôt pour une durée de 4 ans. Les 8 gîtes sont labellisés 2 clés. La charte de qualité doit être signée afin d'obtenir les nouveaux certificats d'agrément.

Après en avoir pris connaissance de la charte de qualité et en avoir délibéré, les membres :

- Autorisent le Maire à signer la charte de qualité avec Clévacances.

Présents : 9 - Votants : 11 - Pour : 11

Emprunt travaux garderie périscolaire DELIBERATION N° D2022/27

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de contracter un prêt de 150 000 € pour le financement des travaux de la garderie Périscolaire.

Plusieurs organismes ont été contactés : Le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel.

Après discussion et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De contracter l'emprunt de 150 000 € auprès de la Caisse d'Epargne sur 10 ans indexé sur le LIVRET A avec échéance annuelle – amortissement constant ;
- Prend note que la 1^{ère} échéance interviendra en 2023
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne;
- Dit que les crédits nécessaires aux remboursements des échéances sont inscrits au budget primitif 2022.

Présents : 9 - Votants : 11 - Pour : 11

Participation au financement classe de neige à Chamonix 2022 – école de Clergoux DELIBERATION N° D2022/28 (Annule et remplace la délibération n° D2021/50)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération D2021/50 relative à la participation au financement de la classe de neige à Chamonix 2022. La Commune d'Argentat ne participe pas pour 2 enfants domiciliés sur

Argentat et scolarisés à Clergoux. Monsieur le Maire propose de prendre en charge la participation pour ces 2 élèves.

Ainsi, Le coût du séjour par élève s'élève à 747 €. La participation financière communale pour 8 élèves est de 30 % soit 224,10 € par élève - **pour les 8 élèves = 1 792,80 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de participer à la classe de Chamonix pour les 8 enfants scolarisés à Clergoux ;
- Dit que le montant de cette participation est inscrit au le BP 2022, article 6288.

Mise à disposition local communal Etang Prévôt DELIBERATION N° D2022/29

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « Ô Clair Goût » renouvelle sa demande de mise à disposition gratuite du local situé sur le site de l'Etang Prévôt.

Cette association veut promouvoir la consommation de produits locaux, zéro déchet, proposer des activités conviviales.... entre le 1^{er} juin et le 30 septembre.

Monsieur le Maire propose de mettre gracieusement à disposition partie du local situé sur la parcelle A n° 2352 sis à l'Etang Prévôt à l'association « Ô Clair Goût ».

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- 1- DECIDE de mettre à disposition, à titre gratuit, le local de l'Etang Prévôt, cadastré A n°2352 d'une superficie de 20 m² ;
- 2- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail à titre gratuit avec l'association « Ô Clair Goût » pour une durée de 4 mois du 1^{er} juin au 30 septembre 2022 ;
- 3- Dit que ce bail pourra être renouvelé sur demande annuelle écrite de l'association « Ô Clair Goût ».

Présents : 9 - Votants : 11 - Pour : 11

Le Maire par intérim,

La secrétaire,

Les membres,